

Chilleurs info

Bulletin municipal Mars 2025 - n° 91

Sommaire

Informations générales	3
Manifestations	9
Extraits de conseil	14
Travaux	16
Associations	17
Un peu d'Histoire	20

A NOTER

A partir du mois d'avril, le secrétariat de mairie n'ouvrira plus le samedi matin

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Quelques mots pour commencer en la mémoire de Marcel LOMBARDIN, élu au Conseil Municipal de 1977 à 2008, adjoint de 2001 à 2008, et qui fût également pendant de nombreuses années président de la section des ACPG-CATM. Marcel, diminué par la maladie, nous a quittés début janvier. Nous le remercions de tout notre cœur pour son engagement auprès de la Commune pendant toutes ces années.

Une autre personnalité communale que nous n'oublions pas, le Docteur Michel DUBURG. Vous avez été nombreux à nous solliciter pour perpétuer sa mémoire en rebaptisant la rue de Laveau en rue du Docteur DUBURG. Le Conseil Municipal a validé cette demande et le tronçon compris entre la Grande Rue et la rue de Marcilly portera donc son nom dans quelques semaines. Nous en profiterons également pour renuméroter l'ensemble des habitations de ce secteur, des disfonctionnements étant présents dans la distribution du courrier depuis la création de la résidence du bourg.

Quelques mots des projets en cours : je vous parlais dans le dernier Chilleurs Info, du réaménagement de la Place prévu au cours de l'année 2026. Afin d'anticiper toute la phase de chantier, le Conseil Municipal a décidé de mener un certain nombre d'opérations destinées à faciliter le stationnement et la sécurité routière dans le bourg, dont la création de deux espaces supplémentaires de stationnement, 25 places au total, rue du 13 août et route de Neuville, ainsi que l'aménagement routier du chemin des Sablonnets entre la route de Neuville et la rue de Marcilly.

Les prochaines semaines verront le retour des animations qui vous permettent de partager de joyeux moments de convivialité en famille : marché des producteurs, chasse aux œufs le lundi de Pâques, et bien d'autres encore.

Très beau printemps à toutes et à tous.

Gérard LEGRAND

MAIRIE DE CHILLEURS-AUX-BOIS

Bureaux ouverts :
du lundi au vendredi
de 8 H 30 à 12 H

les mardis et vendredis
de 8 H 30 à 12 H et de 14 H à 17 H
(hors vacances scolaires)

Fermeture au public :
Merci de laisser un message vocal sur le répondeur,
nous vous recontacterons dans les meilleurs délais

Tél : 02.38.39.87.06

Courriel : mairie@chilleursauxbois.fr
Site internet : www.chilleurs-aux-bois.fr
Facebook :
Mairie de Chilleurs aux Bois



Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



Citoyen du Monde et Chilleurois dans l'âme

Jean-Claude MÉNAGER est un véritable citoyen du Monde. Ayant travaillé comme cadre commercial chez CAMPINGAZ INTERNATIONAL, il a participé à plus de 300 salons à travers le Monde que ce soit à Amsterdam, Athènes, Budapest, Prague, Moscou ou encore Dakar. Plus proche de nous, la Foire de Paris a valu à Jean-Claude d'être décoré par Jacques CHIRAC pour sa vingtième participation et de terminer sa carrière comme jury du concours Lépine

Véritable globe-trotter, notre Chilleurois a, en outre, participé à de nombreux événements sportifs tels que les 24 heures du Mans, le Bol d'or, le Strasbourg-Paris à la marche... Il a également équipé des sportifs et aventuriers lors d'expéditions de tous genres. Ses fonctions chez CAMPINGAZ l'ont également conduit à se rendre en Afrique, visitant ainsi régulièrement le Sénégal, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Cameroun ... Sur place, il a rencontré des gens merveilleux et sympathisé avec des gouvernements. Une de ses fiertés est d'avoir contribué à redonner de la dignité à la femme en lui évitant les corvées de bois grâce à sa petite bouteille de gaz rechargeable avec laquelle il inonda le marché.

L'envie d'ailleurs a toujours été un désir profond pour Jean-Claude qui affectionne l'histoire, la nature, le rêve, les voyages et le contact humain. Étant jeune, ce dernier voulait être missionnaire au Sahara.

Aujourd'hui encore, alors qu'il est à la retraite, il continue de voyager, deux de ses quatre enfants résidant à l'étranger. C'est ainsi que, chaque automne, à la saison des couleurs comme il aime l'appeler, laissant son auxiliaire de vie Elodie, il s'envole pour Montréal et New-York où résident respectivement son fils Romuald et sa fille Nadine. Au Québec, il retrouve également une autre Chilleuroise, Patricia, qui a soigné les patients de notre commune au sein du cabinet médical et sillonné nos routes en sa qualité d'infirmière libérale.

Cela n'empêche pas Jean-Claude d'être actif sur Chilleurs, sa commune natale qu'il a retrouvée lorsqu'il y est revenu pour s'occuper de sa maman, s'installant au sein de la maison familiale de la Gervaise où il est né et où six générations de MÉNAGER l'ont précédé. Heureux de retrouver « son village », il s'est investi au sein de l'Amicale des anciens tout d'abord puis de la chorale « La Santolène » et des Anciens combattants dont il assura la Présidence et dont il est aujourd'hui Président d'honneur, heureux d'avoir pu transmettre le flambeau aux plus jeunes. Sa famille est l'une de ses plus grandes fiertés. Avec elle, il aime notamment partager un petit air de blues à l'harmonica.

Sébastien Boudin

Horaires de la mairie

Accueil ouvert au public

Lundi	Mardi	Mercredi	Judi	Vendredi
8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00	8h30-12h00
	14h00-17h00*			14h00-17h00*

* vacances scolaires : fermé les Après-midis

Fermeture au public : Merci de laisser un message vocal sur le répondeur, nous vous recontacterons dans les meilleurs délais.

N° d'astreinte uniquement réservé aux urgences techniques

LIGNES DIRECTES DU SECRETARIAT

État civil, Scolaire et périscolaire, CCAS, Citoyenneté

M^{me} LAINÉ Elodie :

02 38 39 87 06 ou mairie@chilleursauxbois.fr

Urbanisme, Cimetière, Associations et Manifestations

M^{me} BIGOT Julie :

02 38 39 28 04 ou accueil.mairie@chilleursauxbois.fr

Service technique et Espaces verts

M^{me} DÉTALLE Martine :

02 38 39 28 09 ou service.technique@chilleursauxbois.fr

Secrétariat Général, Ressources Humaines, Finances

M^{me} TRESSENS Sophie :

02 38 39 28 02 ou secretariat.mairie@chilleursauxbois.fr

Location salle de la Cour Gauthier

mairie@chilleursauxbois.fr

CONTACTS UTILES

Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP)

(centre de loisirs, urbanisme...)

02 38 32 76 10 ou www.ccdp.fr

OAPI (eau et assainissement de la CCDP)

02 38 30 60 46 ou oapi@ccdp.fr

SITOMAP Pithiviers (collecte des déchets, bacs containers...)

02 38 32 76 20 ou sitomap@sitomap.fr

SICAP (service client, souscription contrat électricité)

02 38 32 77 77 ou contact@sicap-pithiviers.net

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES (Trésorerie de Pithiviers)

02 38 30 91 50 ou sgc.pithiviers@dgfip.finances.gouv.fr

FAMILLES RURALES CHILLEURS-AUX-BOIS

(service à la personne)

02 38 65 48 77 ou sap.loiret@famillesrurales.org

MARPA LES CHARMILLES (résidence pour personnes âgées)

02 38 30 46 15 ou marpalescharmilles45@outlook.com

FRANCE SERVICES

(aide administrative itinérante, le mardi de 14h à 17h en mairie)

Avec ou sans RDV : 02 38 40 52 60 ou mdd.pithiverais@loiret.fr

RÉMI CENTRE VAL-DE-LOIRE

(transports lignes régulières et scolaires)

0 806 70 33 33 ou www.remi-centrevalde Loire.fr

ANTS (carte d'identité, permis de conduire, carte grise...)

www.ants.gouv.fr

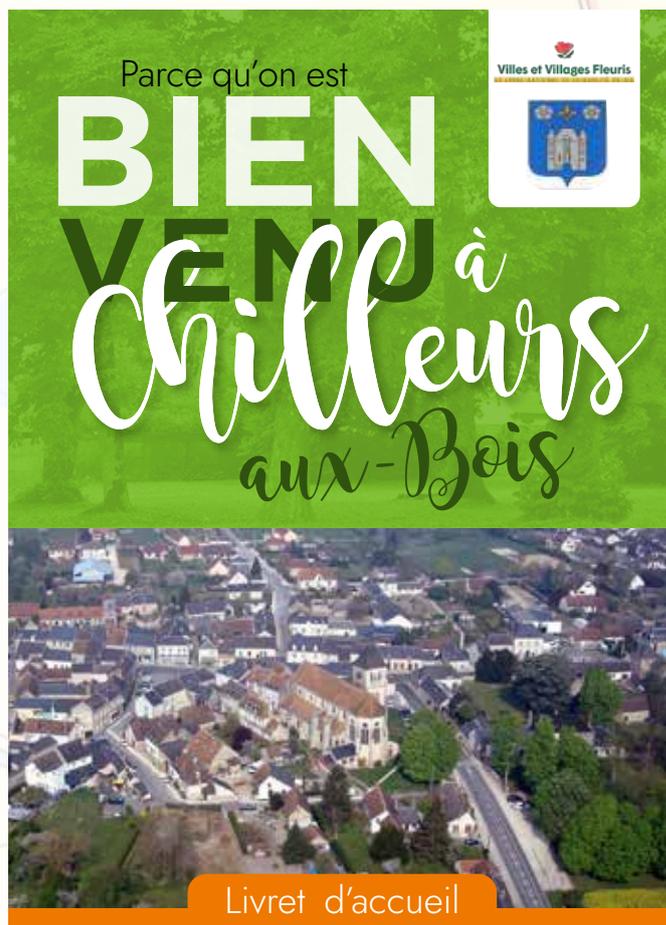
Site officiel de l'Administration Française www.service-public.fr

SALLES ASSOCIATIVES

Salle de la Forestière – Mme TARRON Sylviane : 06 52 20 16 08

Salle Jeanne d'Arc – M. BOUDIN Jean-Claude : 06 70 77 36 32

Informations générales



Livret d'accueil

Avec ce numéro du Chilleurs Info, vous est distribuée la nouvelle édition de notre livret d'accueil « Parce qu'on est bienvenu à Chilleurs-aux-Bois ».

Ce guide pratique est également disponible sur notre site internet : <http://www.chilleurs-aux-bois.fr>, de même que le répertoire des acteurs économiques de notre commune et la liste des associations. N'hésitez pas à les consulter !

Création d'une union commerciale

Une réunion a eu lieu le mardi 18 mars dernier pour la mise en place d'une union commerciale commerçants et artisans.

Une deuxième réunion est prévue pour concrétiser et finaliser la création d'un bureau.

Commerçants et artisans, venez tous avec vos idées afin que nous puissions échanger.

Une date vous sera communiquée prochainement.

Philippe THAUREAUX DE LEVARE - 06.99.41.90.66



De nouveaux primeurs sur le marché hebdomadaire



Bienvenue à Monsieur et Madame LONNOY, nouveaux primeurs qui succèdent à Monsieur et Madame TALLARD sur notre marché hebdomadaire, le jeudi matin, Place de Romand. Venez les rencontrer et partager avec eux l'amour du bien manger !

SAFTI

A votre service toute la semaine pour vos projets de vente, d'achat ou de location sur CHILLEURS-AUX-BOIS et les environs immédiats.

CHILLEURS AUX BOIS

RELÈVE DES COMPTEURS ÉLECTRIQUES

La SICAP vous informe que la relève des compteurs électriques dans votre commune sera effectuée par un agent SICAP :

Entre le 10 & 30 avril 2025

Nous vous remercions par avance d'en faciliter l'accès.

En cas d'absence, vous avez plusieurs solutions pour nous communiquer vos index :

- par la carte avis de passage qui sera déposée dans votre boîte aux lettres ;
- via votre [espace client](#) ;
- en créant votre espace client (voir QRcode ci-dessous) ;
- par mail : index-facturation@sicap-pithiviers.net

Le service clientèle est à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Si votre installation est équipée d'un compteur communicant, merci de ne pas tenir compte de cette information.

Eau et Assainissement

Depuis le 1er janvier 2024, la production et la distribution d'eau potable sont assurées par la Communauté de Communes du Pithiverais (CCDP), service OAPI, en lieu et place de la commune.

Pour un problème de fuite d'eau, de facturation, d'assainissement ou autres questions vous devez contacter le 02.38.30.60.46 ou adresser un mail à oapi@ccdp.fr.

Vous retrouverez l'ensemble des informations relatives à ce changement important sur la page internet dédiée :

<https://www.ccdp.fr/transitions/eau-potable-et-assainissement>



Les vergers de Gallerand au salon de l'agriculture 2025

Les productions des Vergers de Gallerand (pommes, rhubarbe et produits dérivés) ont été mises à l'honneur sur le stand de l'Office de Tourisme du Grand Pithiverais lors du salon international de l'agriculture qui s'est tenu du 22 février au 2 mars dernier au Parc des expositions de la Porte de Versailles, à Paris. Une belle reconnaissance pour le travail et la passion de Camille POISSON et Sylvain PELLERIN qui proposent notamment de la vente directe le samedi matin au sein de leur exploitation située à Gallerand, rue du Bouzeau.



Restaurant scolaire Nouveau prestataire

Depuis le 1er janvier 2025, les repas des enfants scolarisés sont préparés en liaison partagée par la société API, prestataire de restauration collective.

Dans le cadre de leur mission, intervient un cuisinier, salarié de cette société, qui confectionne les repas sur place tous les jours.

La livraison des denrées alimentaires est également assurée par API avec, en très grande majorité, des produits issus du Loiret.

Notre prestataire a prévu une adaptation des quantités pour les élèves de maternelle, notamment dans le respect du grammage par enfant, avec 4 composants au lieu de 5 pour les enfants de l'école élémentaire, mais ce qui n'impacte pas la qualité et l'équilibre du repas.



Décos de Noël

Sandrine, agent au restaurant scolaire, a réalisé de superbes décorations de Noël pour les enfants.

Elle tient à remercier l'équipe du Centre de loisirs, Gladys, Maëlys, Virginie et Nicole, qui sont venues avec de belles idées :

- Le traîneau du Père Noël colorié par les enfants et d'autres activités sous l'œil attentif de Gladys et Maëlys,
- L'étoile pour le sapin de Noël confectionnée par les enfants de l'école élémentaire sous le regard de Virginie.

Son mari peut être remercié également pour la fabrication de la cheminée ainsi que Sophie et Cédric, des services espaces verts, pour le prêt du renne.

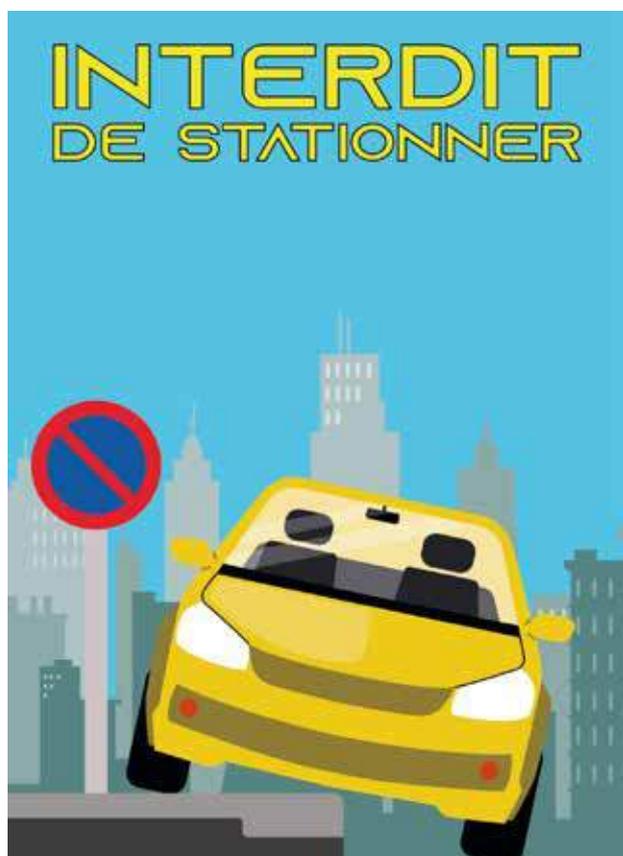
Les enfants des écoles ont apprécié cette belle ambiance de Noël.

Le stationnement vu par le CMJ

Les conseillers municipaux juniors ont réalisé des affiches et flyers pour sensibiliser les Chilleurois-es et automobilistes de passage aux dangers que peut générer le stationnement gênant. Bravo à eux pour cette belle initiative !

Les jeunes du CMJ invitent ainsi les automobilistes à veiller à ce que le stationnement de leur véhicule ne constitue pas une source de danger, une voiture mal garée pouvant altérer la visibilité, masquer la signalisation ou obliger les piétons à descendre du trottoir.

En vous garant, assurez-vous ainsi que votre véhicule ne gênera pas et qu'une poussette puisse circuler sans encombre à ses côtés. La sécurité de tous y gagnera et vous éviterez d'être verbalisés. Nous vous rappelons également que notre commune dispose d'un certain nombre de parkings ouverts à tous. Nous vous invitons à privilégier ces derniers.



Nuisances sonores

Nous vous rappelons que les travaux de bricolage ou de jardinage à l'aide d'appareils tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, etc... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30

Le samedi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Le dimanche et les jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Brûlage des déchets

Tout brûlage à l'air libre est interdit ! En raison de ses impacts environnementaux et sanitaires importants, le brûlage des déchets est une pratique interdite et illégale.



Taille des haies et arbres

La coupe des branches d'arbres, arbustes ou haies vous appartenant et qui avancent sur le domaine public est de votre responsabilité.

Il en est de même pour les éléments se trouvant sur votre propre terrain gênant le voisinage.

Nous vous demandons d'entretenir régulièrement vos plantations pour éviter tout risque de chutes pouvant engager votre responsabilité.

Obligations pour les chiens de catégories

Permis de détention



Les chiens de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie doivent être tenus en laisse et porter une muselière lorsque vous circulez sur la voie publique ou dans les parties communes d'un immeuble collectif.

La détention d'un chien de 1^{ère} et de 2^{ème} catégorie est soumise à la délivrance d'un permis de détention par le maire de votre commune de résidence. **Le permis est gratuit.**

Si votre chien a moins de 8 mois et n'a en conséquence pas encore fait l'objet d'une évaluation comportementale, il vous est

délivré un permis provisoire valable jusqu'à ses 12 mois.

Il vous faudra demander un permis de détention définitif en produisant toutes les pièces nécessaires avant les 12 mois de votre chien.

Tout au long de sa vie, votre chien devra en permanence être à jour de la vaccination contre la rage.

Vous devrez également avoir une assurance garantissant votre responsabilité civile pendant toute la durée de détention du chien.

Si vous avez plusieurs chiens, une demande de permis doit être faite pour chaque chien.

Pour rappel, les propriétaires de chiens doivent veiller à ce que la clôture ou l'enclos de votre animal soit en bon état. Sachez que de nombreux enfants ou familles se promènent et doivent se sentir en sécurité face à un animal aboyant fortement ou agressif. Une clôture entretenue est un gage de satisfaction pour les promeneurs.

PRÉPARATION MILITAIRE AIR (PM AIR)

DESCRIPTIF DU PARCOURS

Formation pré-militaire : stage de 7 jours (non-rémunéré) compatible avec votre emploi du temps

PROGRAMME :

- Des activités militaires de découverte
armement, topographie, sauvetage au combat...
- Des activités sportives
initiation au parcours du combattant, techniques d'intervention opérationnelle rapprochées
- Des sessions de découverte de l'armée de l'Air et de l'Espace
organisation, unités...

QUAND ?

BA 123 Orléans-Bricy

Prochaines dates :
Du 06 avril 2025 au 13 avril 2025

De 16 ans
à 45 ans*

CENTRES PM AIR

(*) pour les civils sans passé militaire

ET APRÈS ?

Réalisation d'une Formation militaire initiale du réserviste (FMIR) pour devenir réserviste opérationnel

POUR PLUS D'INFOS

Portrait de pompiers



CAPORAL
Emma DEGARDIN

Prénom : Emma

Nom : DEGARDIN

Âge : 22 ans

Situation familiale : vie en concubinage

Métier : en cours de formation au sein de la brigade des sapeurs-pompiers de PARIS

Grade : Caporal

Chilleuroise depuis ?

J'ai grandi à SANTEAU et je vis en couple à ATTRAY qui sont deux communes qui dépendent de la caserne de CHILLEURS.

Sapeur-pompier volontaire depuis ?

Depuis janvier 2021. J'avais à peine 18 ans lorsque j'ai intégré la caserne.

Pourquoi vous êtes-vous engagée en tant que sapeur-pompier volontaire ?

Ma mère est médecin et mon père est pompier professionnel ; j'ai grandi avec deux modèles très tournés vers les autres. Et je pense que les récits de mon père ont aussi nourri mon désir. J'ai suivi des études de vente au cours desquelles je me suis beaucoup ennuyée. J'ai fait des petits boulots dans lesquels je peinais à trouver du sens. Et puis, je suis devenue aide-soignante en Ehpad à PITHIVIERS et à FAY-AUX-LOGES, et sapeur-pompier en parallèle. Là, j'ai compris que c'était ce que je voulais faire. Il n'y a pas de routine dans ce métier, le sport y tient une grande place, tout comme le travail d'équipe. Toutes ces facettes sont importantes pour moi. Quand je reviens d'une intervention, même à trois heures du matin, je suis satisfaite. J'ai le sentiment d'avoir été utile à quelqu'un qui avait besoin d'aide.

Que trouvez-vous de plus beau dans cet engagement ?

La richesse humaine. Celle des relations au sein de la caserne où j'ai rencontré des personnes exceptionnelles, que je suis très contente d'avoir dans ma vie. Et celle des personnes que l'on secoure. Nous sommes confrontés à la détresse, à l'inquiétude. Malgré cela, nous rencontrons plein de gens d'une grande douceur, d'une grande tolérance... Même si nos échanges sont souvent brefs, ils se font dans un contexte particulier. Cette richesse humaine est vraiment ce qui m'anime.

Le plus dur ?

A CHILLEURS, nous sommes tous sapeurs-pompiers volontaires. Cela signifie que nous faisons ça en plus de nos activités professionnelles. Forcément, cela demande de l'organisation afin d'être disponible pour les formations, les manœuvres, les interventions. Mais c'est une vocation ? donc nous trouvons toujours du temps pour.

Votre souvenir le plus fort ?

Je crois que c'est le premier feu auquel j'ai assisté. J'étais au début de ma formation, j'ai donc accompagné mes collègues en tant qu'apprenante, spectatrice observatrice. Pour autant, ce jour-là, j'ai réellement pris conscience de ce à quoi j'allais avoir à faire face. C'était un garage qui brûlait. Une vraie torche ! C'était très impressionnant ! L'ampleur des choses m'a fait prendre la mesure de notre rôle. J'allais devoir me former pour être opérationnelle et pouvoir gérer ce genre de situations. Cela m'a plus motivée que jamais.

Une fierté à partager ?

J'ai du mal à parler de fierté parce que je préfère rester discrète sur mon engagement. Je le fais par conviction personnelle, je ne m'en vante pas. Ce qui peut me rendre fière, c'est peut-être le chemin parcouru en quatre ans à CHILLEURS. J'ai énormément appris sur moi, sur les autres, sur la vie. Les interventions et les collègues m'ont fait grandir et évoluer. J'ai gagné en rigueur. Le lien fraternel que nous entretenons entre collègues est très fort. Cette caserne représente une partie de moi et tient une place particulière dans ma vie aujourd'hui. Cet engagement volontaire est ce qui m'a permis de me projeter vers une vie professionnelle dédiée à ce métier, dans laquelle je me sens utile pour les autres. Ça, si ce n'est une fierté, en tous cas cela me réjouit.

Les nouveaux habitants accueillis

A l'occasion de la cérémonie des vœux, les nouveaux habitants ont été accueillis lundi 13 janvier dernier à la salle de la Cour Gauthier. 32 nouvelles familles ont choisi de s'installer sur notre commune en 2024. Nous les félicitons pour ce choix et leur souhaitons la bienvenue. Après être revenu sur les temps forts de l'année 2024 et évoqué les projets de l'année 2025, Gérard LEGRAND et le Conseil municipal leur ont présenté notre Commune et ses nombreux atouts. Le nouveau livret d'accueil et de la documentation sur notre Commune et le Pithiverais ont été remis à chacun avant que la soirée ne se prolonge autour du verre de l'amitié.



Manifestations



CHASSE AUX OEUF DE PAQUES dans le Parc de la Cour Gauthier

**GRANDE CHASSE
AUX OEUF DE PAQUES**

**LUNDI 21 AVRIL 2025
10 H 30**

dans le Parc de la Cour Gauthier

Des chocolats seront remis à chaque enfant.

Organisée par la Mairie
pour les enfants Chilleulois jusqu'à 12 ans.

Chasse aux œufs de Pâques au Château de Chamerolles

Dimanche 20 avril, de 10 h à 17 h

Le château de Chamerolles, à l'occasion de Pâques, vous ouvre ses portes pour aller faire la chasse aux œufs. Les enfants munis d'un panier devront retrouver les différents œufs qui se cachent un peu partout dans le parc du château. À la clef de cette chasse, une récompense vous attendra. Les familles pourront aussi trouver : ateliers coloriages, création de masques et de couronnes en papier, jeux géants et parcours sportif enfant...

Pour cette journée festive, un stand de maquillage pour enfants (10 h-12 h 30 / 14 h-17 h) sera également présent.

Foodtruck crêpes pour les gourmands !

Jusqu'à 14 ans pour la chasse aux œufs

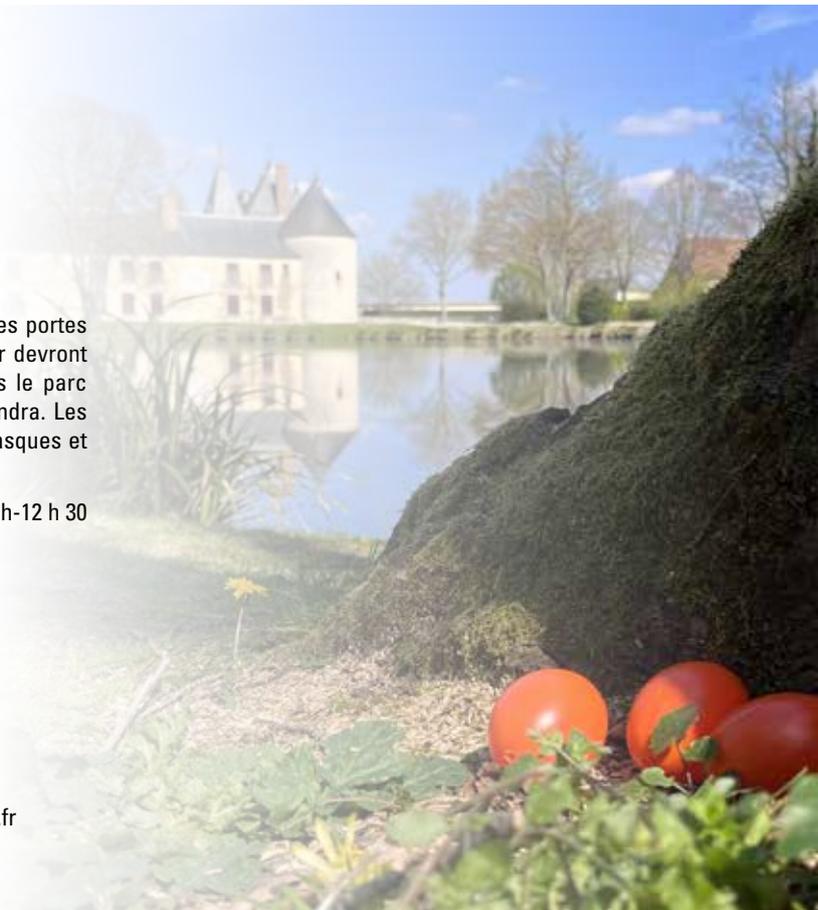
Pensez à apporter vos petits paniers

Sans réservation et sans supplément.

Tarif d'entrée du château :

8 € par adulte ; 5 € de 6 à 17 ans ; gratuit moins de 6 ans

Renseignements au 02.38.39.84.66 ou sur www.chateauchamerolles.fr





Un Bébé - Un Arbre, samedi 15 février 2025



La quatrième édition de l'opération « Un bébé, un arbre » sur notre commune s'est tenue samedi 15 février dernier au sein du Parc de la Cour Gauthier. 24 arbres de 13 espèces différentes ont été plantés, à cette occasion, en l'honneur des 24 jeunes enfants nés sur notre commune en 2024. Depuis 2020, pas moins de 120 arbres ont ainsi été plantés dans le cadre de cette belle initiative faisant partie intégrante du programme de végétalisation établi par la Commune



3^{ème} édition - Plantation d'arbres et d'arbustes avec les écoles « Création d'une Micro Forêt »

Les plantations de la « Micro Forêt », avec les élèves de l'école Maternelle et de l'école Élémentaire Pierre de Ronsard se sont déroulées le lundi 3 mars avec le soutien du service Espaces Verts de la Commune.





LA SEMAINE FEDERALE INTERNATIONALE DE CYCLOTOURISME

Un événement national et international de cyclotourisme

dans le Loiret et 3 autres départements limitrophes
du 3 au 10 août 2025

La Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme : valorisation de la pratique du vélo avec de forts impacts touristiques et économiques

Ce sont 8 000 à 10 000 participants venus de toute la France et d'une vingtaine de pays étrangers.

La Semaine Fédérale Internationale de cyclotourisme est une manifestation annuelle présentant essentiellement les aspects "Tourisme, Sport-santé et Culture" d'un territoire, d'un département, d'une région, mis en valeur dans le cadre de la promotion du tourisme à vélo défini par la politique de la Fédération française de cyclotourisme (FFCT).

C'est la vitrine du cyclotourisme en France montrant la force du bénévolat.

C'est une organisation destinée aux adhérents de la Fédération française de cyclotourisme (FFCT) ou des fédérations cyclotouristes étrangères, mais aussi aux cyclotouristes locaux, licenciés ou non, qui pourront s'inscrire à la journée pour parcourir les circuits proposés par l'organisation (souscription d'un « pass découverte » à la journée nécessaire).

La Semaine Fédérale Internationale de Cyclotourisme à ORLEANS en 2025 : vitrine de notre territoire et du savoir-faire de la FFCT

Après Loudéac (22) en 2022, Pont-à-Mousson (54) en 2023 et Roanne (42) en 2024, la 86ème édition, en 2025, sera basée à Orléans, du 3 au 10 août, et proposera des circuits à vélo (Route, VTT, Gravel) différents chaque jour de la semaine, parcourus par les cyclotouristes à allure libre et dans le strict respect du Code de la Route.

Le projet, soutenu par la ville d'Orléans, le Conseil départemental du Loiret et le Conseil régional Centre-Val de Loire, est piloté par le Comité Départemental du Loiret de Cyclotourisme.

Le projet à Orléans s'articule autour :

- d'un village fédéral implanté au Parc des Expositions du CO'Met regroupant permanence, exposants et lieu de restauration et d'une organisation pour l'hébergement des participants :

- Un camping temporaire sur 20 ha, d'une capacité de plus de 2000 places pour 4000 campeurs.
- 1000 personnes logées chez l'habitant (gîtes ou non),
- 500 personnes en logements collectifs (établissements scolaires),

- hors organisation : logement des autres participants en logements privés (hôtels, chambres d'hôtes, amis ...)

- de circuits disposés en pétales autour d'Orléans permettant de découvrir le patrimoine cyclable de la région Centre-Val de Loire,

- d'animations et de propositions d'excursions, randonnées pédestres, cyclo-découvertes.

Une organisation qui a besoin de tous pour un accueil à la hauteur de l'événement

La Commune de CHILLEURS AUX BOIS est concernée par le passage des cyclotouristes de la SF 2025 :

- le Samedi 9 août 2025
- au Point d'Accueil : Château de Chamerolles

Les habitants de la commune sont cordialement invités à s'associer à cette manifestation par inscription sur le site web de l'organisation : sf2025-orleans.fr/ Rejoignez-nous/

Au travers :

- de la contribution des associations locales et leurs bénévoles,
- d'animations,
- du fléchage vers les monuments et sites remarquables des communes aux abords des circuits
- de participation à l'implantation et au fonctionnement du Point d'Accueil (petite restauration) et à l'organisation générale de la manifestation (assistants de parcours, secouristes, ...)

Les bénévoles seront dotés d'un T-Shirt « SF 2025 » et pourront bénéficier de la restauration sur le point d'accueil.

La décoration sur le thème du vélo dans les communes traversées est très appréciée des cyclotouristes participants !

L'information des habitants et commerçants est essentielle.

En bref ...

La présence de nombreux cyclistes sur la voie publique pourra entraîner des ralentissements et des perturbations de la circulation.

Les organisateurs mettront en place, en collaboration avec les services concernés de la commune, les dispositions et dispositifs nécessaires pour assurer la sécurité des cyclotouristes, mais aussi une bonne cohabitation avec les autres usagers et riverains.

Cette Semaine Fédérale aura aussi un fort impact positif sur les aspects tourisme et commerce des communes traversées.



Manifestations



Marché des Producteurs Locaux et Artisans Créateurs

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE



VIVE
LE PRINTEMPS !!!

Restauration
sur place
Tables à votre
disposition

Vendredi 4 avril 2025

18h00 à 21h30

« Etang de la Rouche », Rue de la Boulangère

Chilleurs-aux-Bois



locavore.chilleurois@gmail.com



Vous avez été encore plus nombreux cette année à venir sur le marché de Noël pour préparer vos cadeaux de fin d'année parmi les 55 exposants présents. Les producteurs locaux et les artisans créateurs nous ont gâté avec leurs produits toujours plus appétants et créatifs. Les démonstrations de Salsa et de Bachata de Baptiste et Sonja nous ont impressionné, tout était réuni pour passer une agréable journée.

Après une pause hivernale, le marché des producteurs locaux et artisans créateurs va bientôt reprendre suivant la formule habituelle, tous les 1ers vendredis de chaque mois de 18 h 00 à 21 h 30 au Parc de la Rouche.

Venez nombreux, une nouvelle édition des sacs du marché vous attend !

Retenez les dates :

Vendredi 4 avril

Vendredi 2 mai

Vendredi 6 juin

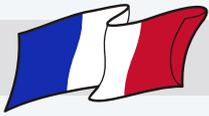
Vendredi 4 juillet

Vendredi 5 septembre

Marché de Noël 2025 :

les 6 et 7 décembre au Château de Chamerolles, dans la Halle et dans les pièces du château avec encore plus d'exposants, plus d'animations, plus de surprises !





Conseil du 27 novembre 2024

Travaux de réalimentation des feux tricolores depuis la Mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal une modification de l'alimentation électrique des feux tricolores Grande Rue, actuellement raccordés sur le coffret de l'école élémentaire. Le montant de ces travaux s'élève à la somme de 1 216,20 € TTC.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, de faire effectuer les travaux de réalimentation des feux tricolores

Extension du système de vidéoprotection – Parking communal de la rue des Déportés.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'installer une caméra pour assurer la vidéoprotection du parking communal de la rue des Déportés. Le montant s'élève à 2 782,82 € TTC.

Le Conseil Municipal ACCEPTE, à l'unanimité, l'extension du système de vidéoprotection du parking communal Rue des Déportés.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes du Pithiverais / compétence voirie d'intérêt communautaire.

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais est chargée d'évaluer le coût net des charges transférées par les communes lors de chaque transfert de compétence à la communauté de communes. Cette commission s'est réunie le 17 octobre 2024 afin de déterminer le montant des transferts de charges liés à l'exercice de la compétence Voirie d'intérêt communautaire pour l'année 2024.

Le montant des charges transférées pour 2024 s'élève à la somme de 9 333,86 €, soit une augmentation de 484 € par rapport à l'année précédente. Le lissage se terminant cette année, le montant des charges liées à ce transfert n'augmentera plus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes du Pithiverais, déterminant les charges 2024 relatives au transfert de la compétence Voirie d'intérêt communautaire.

Marché à Procédure Adaptée – MAPA : Restaurant scolaire : Choix de l'entreprise.

Monsieur le Maire rappelle, que lors d'une précédente séance, le Conseil Municipal a décidé de lancer un Marché de Procédure Adaptée, pour la confection et la réalisation sur place des repas à destination du service de restauration scolaire. Ce marché consiste également en la fourniture des denrées alimentaires et produits d'entretien nécessaires à l'activité.

Un cahier des charges a été établi et a fait l'objet d'une consultation d'entreprises. Le Cahier des charges prévoit une durée contractuelle du 6 janvier au 1er août 2025. Trois entreprises ont été consultées, deux offres ont été reçues.

Après analyse des offres, l'offre la mieux disante, selon les critères définis, est présentée par la Société API Restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retenir la société API Restauration, pour la période du 6 janvier au 1er août 2025.

Personnel communal : Participation financière à la protection sociale des agents.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et établissements ont la possibilité de participer au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, pour le risque santé ou prévoyance.

Aussi, la collectivité, par délibération n° 26 en date du 3 avril 2024, a décidé de participer à la protection sociale complémentaire (PCS) des agents de la collectivité selon la procédure de « labellisation » pour les risques Santé et Prévoyance, à hauteur de :

- Pour le risque Santé : 1 € brut par mois
- Pour le risque Prévoyance : 5 € brut par mois

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'accord national du 11 juillet 2023 prévoit, notamment une obligation de prise en charge mensuelle minimale de l'employeur. A compter du 1er janvier 2025, la participation de l'employeur au financement des garanties de prévoyance ne peut être inférieure à 20 % d'un montant de référence déterminé par décret. Ce montant de référence a été fixé à 35 € par le décret du 20 avril 2022, soit une participation minimale de 7€ par mois et par agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE de participer à compter du 1er janvier 2025 aux cotisations des contrats souscrits par chaque agent de la collectivité (titulaire et non titulaire), sous réserve que le contrat soit labellisé,
- OPTE pour le versement d'une aide directe et individuelle à l'attention de chaque agent communal décidant de souscrire un contrat labellisé,
- Vu les conditions de souscriptions, MODIFIE la participation comme suit :
 - Pour le risque Santé : 1 € brut par mois
 - Pour le risque Prévoyance : 7 € brut par mois

Approbation du transfert de la compétence « Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme, en tenant lieu et Carte Communale » et modification des statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Pithiverais avait proposé aux Conseils Municipaux d'approuver le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme et de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais.

Le Conseil Municipal avait délibéré de manière favorable lors de sa réunion en date du 28 février 2024.

Cependant, les oppositions de certains conseils municipaux au transfert, selon les conditions de majorité particulières (opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population totale de l'EPCI), avaient stoppé la précédente procédure.

Certaines communes opposées l'année dernière étant désormais favorables à ce transfert, la Communauté de Communes a décidé de solliciter de nouveau les avis des conseils municipaux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le transfert de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme et de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale à la Communauté de Communes du Pithiverais, à compter du 1er septembre 2025.
- APPROUVE en conséquence la modification suivante des statuts de la Communauté de Communes du Pithiverais :
- Article 4.1 – Compétences obligatoires : rubrique « Aménagement de l'espace » Ajout de « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale »

Urbanisme : Désaffectation et déclassement du Domaine Public Communal Rue des Primevères et Place des Myosotis.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que VALLOIRE HABITAT, propriétaire bailleur, envisage de mettre en vente des habitations situées Rue des Primevères et Place des Myosotis.

Lors des opérations de division des différents lots concernés, il est apparu à certains endroits que les limites cadastrales ne correspondaient pas aux clôtures relevées sur le terrain. Des parcelles, propriétés de la Commune, sont clôturées et se trouvent dans l'emprise des jardins des logements, n'étant de fait plus affectées à l'usage direct du public, et d'autres appartenant à VALLOIRE HABITAT, correspondent à des espaces publics.

VALLOIRE HABITAT a sollicité la Commune afin de procéder aux échanges permettant de régulariser les différentes situations rencontrées. La surface communale à rétrocéder à VALLOIRE HABITAT serait de 438 m² et celle reprise par la Commune de 32 m², soit une surface nette de 406 m² cédée par la Commune, concernant les parcelles cadastrées ZX 146, AB 576 et AB 587 Rue des Primevères et ZX 154, Place des Myosotis.

Avant d'envisager toute cession des portions de ces parcelles communales au profit de VALLOIRE HABITAT, il convient de constater en application de l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la désaffectation de ces biens non bâtis et de prononcer leur déclassement du domaine public communal pour les intégrer dans le domaine privé communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE DE CONSTATER la désaffectation d'une partie des parcelles cadastrées ZX 146, AB 576 et AB 587 sises Rue des Primevères, et ZX 154, sise Place des Myosotis,
- DÉCIDE DE PRONONCER le déclassement du domaine public d'une parties des parcelles cadastrées ZX 146, AB 576 et AB 587 sises Rue des Primevères, et ZX 154, sise Place des Myosotis, pour une incorporation au domaine privé communal,

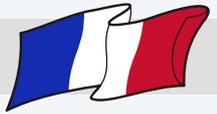
Affaires Diverses

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la signature pour la rétrocession de l'impasse route de Neuville a été signée devant notaire.

Monsieur le Maire précise que les travaux d'aménagement du parking rue du 13 août sont terminés, il reste juste les plantations à effectuer au cours de cet hiver. Il est demandé au Conseil Municipal s'il souhaite dénommer ce parking ou conserver l'appellation du 13 août. Le Conseil Municipal décide de conserver cette dénomination.

P. COLMAN fait un point sur l'avancée du dossier d'extension du cabinet médical. Après certaines prescriptions et demandes de l'Architecte des Bâtiments de France, quelques modifications ont été apportées à la demande de permis de construire.

B. TARRON présente la proposition de la société VISIOCOM. Cette société propose l'implantation de 4 planimètres aux entrées de bourg, avec une face publicitaire et une face mise à disposition de la collectivité. L'offre propose également la fourniture de 3 panneaux d'affichage libre et de 2 « personnages piéton » pour matérialiser les traversées d'enfants à proximité des écoles. Après échanges, le Conseil Municipal ne souhaite pas signer une convention avec cette société, choix justifié par le manque de liberté sur l'affichage et la pollution visuelle créée par une quantité trop importante de planimètres.



Conseil du 9 janvier 2025

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'observer une minute de silence en la mémoire de Monsieur Marcel LOMBARDIN, conseiller municipal de 1977 à 2001 et adjoint de 2001 à 2008, décédé le 3 janvier 2025.

Création d'un emploi non permanent.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de réintégration partielle d'un agent du service Espaces Verts, actuellement en disponibilité.

Après négociation, il est proposé que cet agent mène des prestations visant à l'embellissement de la collectivité ainsi que la mise en œuvre de procédures saisonnières et d'outils d'aide à la gestion des végétaux, sous forme de contrat de projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE, à l'unanimité, la création à compter du 15 janvier 2025 d'un emploi non permanent d'agent contractuel relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée mensuelle de service de 40 heures.

Le contrat, d'une durée de 2 ans, correspond à 480 heures annuelles de travail, a également pour but la formation du personnel espaces verts volontaire en vue de la nomination ultérieure de l'un d'entre eux en tant que responsable du service, de l'obtention de la deuxième fleur et de l'intégration de la commune sur « La route de la Rose », mettre la commune en valeur et lui donner une attractivité touristique.

Renouvellement de la convention pour l'intervention d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection – ACFI.

Monsieur le Maire propose au Conseil le renouvellement pour une durée de 6 ans de la convention avec le Centre de Gestion pour l'intervention de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) au sein de la collectivité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la signature de la convention pour une durée de 6 ans avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret pour l'intervention de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection et pour un coût de 680 € par an.

Participation au Festival des Orgues 2025.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 10ème Festival des Orgues en Pithiverais se tiendra au cours des mois de septembre et d'octobre sur 8 communes : ASCHERES-LE-MARCHE, AUXY, BEAUNE-LA-ROLANDE, BELLEGARDE, BOYNES, CHILLEURS-AUX-BOIS, PITHIVIERS ET PUISEAUX.

Le concert organisé sur la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS aura lieu le 19 octobre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention exceptionnelle pour cette manifestation à hauteur de 0,30 € par habitant, soit sur une base de 2 103 habitants, un montant de 630,90 €.

Convention de prestation de services pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales de la Commune de CHILLEURS-AUX-BOIS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le transfert des services Eau et Assainissement à la Communauté de Communes du Pithiverais ne concerne pas la gestion des eaux pluviales de la collectivité qui reste compétente dans leur traitement et leur entretien et en assure la gestion financière au Budget Principal.

Monsieur le Maire propose de contracter avec le prestataire actuel Suez Eau France, une convention de services pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales de la Commune afin d'assurer les interventions programmées suivantes :

- Curage de 500 ml par an,
- Curage des avaloirs 1 fois par an,
- Mise à disposition de l'astreinte annuelle.

Le montant forfaitaire pour l'année 2025 s'élève à 9 042 € HT.

La convention prévoit également des interventions non programmées, facturées selon les modalités annexées à la convention.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet de convention de prestation de services pour l'entretien du réseau d'eaux pluviales,

Demande de subvention au Département – Volet 3 Appel à projets d'intérêt communal - travaux de voirie.

Philippe COLMAN, 1er adjoint, rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement en 2026 des voies du centre bourg et de la Place de Romand. Afin d'anticiper cette opération, des aménagements s'imposent dès maintenant pour régler les problèmes de circulation, de sécurité des piétons et pour pallier à la réduction du nombre de places de stationnement envisagés dans le projet de rénovation de la place. Les travaux suivants sont donc envisagés :

- Renforcement d'une partie de la route de la Gervaise sur une longueur de 280 m.
- Aménagement d'une voie routière, chemin des Sablonnets, sur une longueur de 300 m avec plateau surélevé à l'intersection de la route de Marcilly.
- Création de 2 parkings, l'un de 12 places rue du 13 Aout 1944, l'autre de 10 places route de Neuville.
- Création de cheminements piétonniers sur une longueur de 510 m environ, entre les rues du 13 Août 1944, du Libéra, des Violettes et de la route de Gallerand.
- Création d'un cheminement piétonnier d'une longueur de 280 m environ, entre le Clos des Tirelles et la route de Neuville, dont une partie en enrobé pour la desserte de deux maisons situées le long de cette voie.
- Aménagement de sécurité rue du Vivier avec réduction ponctuelle de la largeur de la chaussée et mise en place d'un coussin berlinois en axe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret dans le cadre de l'appel à projet 2025 d'intérêt communal (Volet 3) pour l'ensemble de ces travaux dont le cout prévisionnel s'élève à 298 800 € HT, soit 358 560 € TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret, dans le cadre de l'Appel à Projet 2025– Volet 3 et sollicite le soutien financier du Conseil Départemental au taux le plus élevé possible.

Demande de subvention à l'État – DETR : travaux de voirie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer également une demande de subvention dans le cadre de la DETR/DSIL 2025 pour ces travaux d'aménagements de sécurité de voirie et de création de cheminements piétonniers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2025 et sollicite le soutien financier de l'Etat au taux le plus élevé possible.

Participation à la classe de découverte 2025 de l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des enfants de Grande Section de l'école maternelle à INGRANNES du 19 au 23 mai 2025. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 5 jours, pour un montant de 290 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au financement de la classe de découverte 2025, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 145 € par élève, et d'inscrire au budget primitif 2025 de

la Commune la somme nécessaire au départ de tous les enfants de Grande Section soit, sur une base de 24 enfants, un montant de 3 480 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 € et une somme de 90 € correspondant aux indemnités de l'instituteur accompagnant le groupe.

Participation à la classe de découverte 2025 de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classes de découverte des classes de CM 1 et CM 2 de l'école élémentaire du 5 au 11 mai 2025. Le séjour est organisé par Les Œuvres Universitaires du Loiret, sur une durée de 7 jours, pour un montant restant à charge de 440 € par enfant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au financement des deux classes de découverte 2025, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 220 € par élève et d'inscrire au budget primitif 2025 de la Commune la somme nécessaire au départ de tous les enfants, soit 9 900 €, à raison de 45 élèves pour un montant de 220 €, ainsi que la cotisation aux Œuvres Universitaires d'un montant de 15 € et une somme de 180 € correspondant aux indemnités des deux instituteurs accompagnant le groupe (90 € x 2).

Participation à la classe de découverte 2025 des élèves chilleurois de l'École Saint Joseph

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte des classes de CM1 et CM2 de l'école privée de Saint-Joseph de NEUVILLE-AUX-BOIS du 28 avril au 2 mai 2025 à LOCTUDY (29 750). Le séjour, d'un montant de 404,24 € par enfant, concerne 4 élèves de CHILLEURS-AUX-BOIS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au financement de la classe de découverte 2025 pour quatre élèves de CHILLEURS-AUX-BOIS, à raison de 50 % du coût du séjour, soit 808,48€ (202,12 € par enfant).

Participation au voyage scolaire 2025 d'un élève chilleurois du Lycée Sainte Croix Sainte Euverte d'ORLEANS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de départ en classe de découverte d'un élève de CHILLEURS-AUX-BOIS dans le cadre de sa classe de Terminale du Lycée Sainte Croix Sainte Euverte d'ORLEANS du 2 au 7 mars 2025 à BERLIN.

Le séjour s'élève à 650 € par élève.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de participer au financement de la classe de découverte 2025 pour un élève de CHILLEURS-AUX-BOIS, à hauteur de 220 €.

Acceptation de don et legs d'une association.

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'association MusicAddict de CHILLEURS AUX BOIS a été dissoute en date du 16 octobre 2024 et que la Présidente de l'association propose de faire don à la collectivité du solde de la trésorerie du compte bancaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don proposé par l'Association MusicAddict de 19,52 €, correspondant au solde actuel du compte bancaire, diminué éventuellement des frais de clôture de ce compte, ainsi que le don matériel d'une batterie à la collectivité.



Travaux

Embellissement du cimetière

Des arbres ont été plantés et des massifs de rosiers ont été créés au sein du cimetière. Vieillissantes et malades, les haies de buis situées à l'entrée ont été retirées pour laisser place à deux jeunes arbres de Judée qui viendront embellir l'entrée du cimetière. Deux Lilas des Indes ont été plantés au niveau de la croix centrale et deux Charmes-houblon sur les côtés du monument aux morts. Enfin, un Fresno à fleurs a été placé dans le Jardin du Souvenir.

Un projet d'engazonnement du cimetière est en cours de réflexions, vous en saurez plus en lisant le prochain Chilleurs-Infos et le règlement du cimetière va être revu.



Des miroirs ont été posés dans la salle de danse

courant mars pour le plus grand bonheur des utilisateurs.



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) vous accueille dès à présent dans l'ancien bureau de la Poste situé Route de Gallerand.

Les membres du CCAS ne reçoivent que sur rendez-vous. Merci de prendre contact avec le secrétariat de la Mairie en cas de besoin au 02.38.39.87.06 ou par mail à mairie@chilleursauxbois.fr



L'aménagement du parking derrière la Mairie a été aménagé pour faciliter le stationnement.



Dans le numéro du mois de novembre, nous vous présentions le nouveau parking rue du 13 Août doté de 10 places, dont une pour les personnes à mobilité réduite.

Ont été installés un candélabre d'éclairage public ainsi qu'une caméra de vidéo protection pour sécuriser le nouveau parking.

L'aménagement des espaces verts a commencé avec le paillage et des plantations diverses.



L'Amicale des Anciens

Venez nous rejoindre tous les mardis après-midi pour jouer aux cartes et jeux de société à la maison de l'amitié.

Cette année, sont prévues 3 sorties :

- CHENONCEAUX au mois de juin,
- Restaurant le Lancelot en octobre
- Le cabaret d'INGRE en novembre.

Pour tous renseignements vous pouvez me contacter au 06.88.72.51.79.

Marie-France BALAIRE, Présidente

Associations



Une nouvelle association



L'Organisation des Marchés Chilleurois (OMC)

Nous sommes un groupe de 6 personnes à avoir mis en place depuis septembre 2021, sur la commune de CHILLEURS-AUX-BOIS, le marché des producteurs locaux et artisans créateurs. Celui-ci se déroule en soirée le 1^{er} vendredi de chaque mois, d'avril à juillet ainsi qu'en septembre. Nous organisons également le marché de Noël début décembre, le tout en partenariat avec la Mairie de notre commune.

Fin 2023, nous avons créé notre association appelée OMC (Organisation des Marchés Chilleurois) dans le but de mettre en valeur le territoire environnant et notre Commune au travers des acteurs économiques et artistiques et notamment les producteurs locaux et artisans créateurs.

Notre projet phare en 2025 : la mise en place d'un marché de Noël au Château de Chamerolles, situé sur notre Commune, les 6 et 7 décembre. Dans ce projet, mené en partenariat avec le Château, le département du Loiret et la Mairie de CHILLEURS-AUX-BOIS, nous aurons en charge la sélection des exposants, l'implantation des stands dans la Halle et les pièces du Château ainsi que les animations.

Cette année, le marché de Noël n'aura donc pas lieu au gymnase communal comme habituellement mais au Château de Chamerolles.

Si vous souhaitez nous rejoindre :
omcchilleurs@gmail.com ou 06 32 76 65 43

La Présidente : Marie-Pierre RENAUD

CATM

Les anciens combattants

Samedi 25 janvier, l'UNP (Union Nationale des Parachutistes) organisait son assemblée générale dans la salle de la Forestière. A cette occasion il a été remis une médaille associative de l'UNP à Monsieur Gérard LEGRAND, Maire. Par la suite, un cortège s'est déplacé jusqu'au monument aux morts situé au cimetière pour un dépôt de gerbe.



Les Amis des Roses



L'année 2025 a démarré dans la convivialité autour de succulents mets au restaurant Le Lancelot, l'occasion pour les adhérents de se retrouver et d'échanger sur les prochaines animations proposées.

Les samedis 1^{er} et 8 février, deux groupes de volontaires étaient déjà à pied d'œuvre pour nos ateliers « taille des rosiers » avec la ferme intention de refaire une beauté aux massifs plantés par l'association dans notre commune. Après les conseils et rappels des gestes de taille à prodiguer, l'efficacité, l'entraide et la bonne humeur étaient de mise toute la matinée.

L'année 2025 sera riche en événements, sorties, découvertes, ateliers... Consulter l'agenda !

Si vous souhaitez participer aux animations, commandes groupées, remises commerciales ou tout simplement nous encourager dans l'embellissement de notre commune, n'hésitez pas à nous rejoindre en devenant adhérent(e) de notre association pour la modique somme de 10 € par famille.

Contact : amis.des.roses45170@gmail.com
Facebook : Amis des Roses de Chilleurs aux Bois



Avril

Vendredi 4 : marché des producteurs avec vente de boutures réalisées par les adhérents

Mai

Dimanche 18 : randonnée pédestre (à sonder)

Juin

Samedi 28 : visite du Moulin Jaune à Crécy-la-Chapelle (77)

Septembre

Dimanche 7 : randonnée suivie d'un barbecue à Chambon-la-Forêt

Octobre

Date à définir : atelier cyanotype (procédé photographique ancien)

AS Rabajou

La prochaine édition des courses de l'AS RABAJOU aura lieu dans la matinée du dimanche 6 avril 2025. Le château de CHAMEROLLES et sa grande halle nous accueilleront à nouveau et nous allons faire en sorte de recentrer les activités autour de la halle pour davantage de convivialité.

La date coïncide avec le jour des Loirétains et l'accès au château sera gratuit.

Nous proposerons 2 nouveaux parcours de 10 et 24 km.

Nous avons déjà engagé diverses actions afin d'améliorer la renommée de ces courses et d'accueillir davantage de participants.

Vous pouvez retrouver ces 2 nouveaux parcours sur notre site internet <https://asrabajou.fr/>

Les inscriptions se font sur le site Protiming : <https://www.protiming.fr/Runnings/detail/7383-Trail-de-Chamerolles-et-Rabajou>

Nous renouvelons également l'épreuve destinée aux élus du Loiret, en adaptant la formule à la marche pour qu'elle permette une plus grande participation.

La présence de bénévoles et de spectateurs est nécessaire et précieuse pour renouveler les succès passés.

Nous souhaitons sur votre présence pour nous aider lors de cette troisième édition et encourager les nombreux coureurs.

Rendez-vous le 6 avril pour un moment sportif et convivial.

Sportivement, le bureau de l'AS RABAJOU

COURSES NATURE DE L'AS RABAJOU
CHILLEURS AUX BOIS (45)
COURCHE DES ELUS
Pratique libre de course ou de marche
06 AVRIL 2025
BOUCLE INITIALE DE 1200M, BOUCLES SUIVANTES DE 800M DANS L'ENCEINTE DU CHATEAU,
PAS DE LIMITATION DE DISTANCE, NOMBRE DE TOURS LIBRE, PAS DE CLASSEMENT.
INSCRIPTION 10 EUROS, DONT 5 SERONT REVERSES A UNE ASSOCIATION CARITATIVE.
POUR CHAQUE BOUCLE DE 800M EFFECTUEE, L'AS RABAJOU ABONDERA D'UN EURO LE MONTANT INITIALEMENT VERSE.

06. AVRIL 2025
TRAILS DE CHAMEROLLES ET RABAJOU
► Départ et arrivée au château
Plus d'infos sur asrabajou.fr
Participez à la 3ème édition !
inscriptions sur www.protiming.fr

La Forestière

Nous avons bien travaillé depuis le début de cette année 2025.

1 - La VMC a été installée dans toutes les pièces de La Forestière. Un faux plafond isolant sera ensuite posé pour rabaisser celui-ci et cacher les tuyaux dans la grande salle. (Photo dans prochain Chilleurs info)

2°- La cuisine a été refaite à neuf :

- Pose d'un nouveau plafond avec éclairage intégré
- Pose du carrelage et peinture qui ont redonné une belle jeunesse à cette pièce importante.

Des portes de placards ont été aussi montées, nous avons laissé sous le plan de travail un endroit libre pour le rangement de choses volumineuses à côté du lave-vaisselle.

3° - Les toilettes sont repeintes dans la foulée.

4° - Un rangement, pour les tréteaux et les planches, a été aménagé dans la salle, libérant ainsi la grande porte côté rue pour des entrées majestueuses.

« Le rendu des couleurs est dû à la photographe nulle, c'est plus joli en vrai ».

Donc beaucoup de travail mais ceci ne se fera jamais au détriment des locations qui nous permettent toutes ces améliorations depuis 4/5 ans.

Nos bonnes actions :

En 2024, soirée Sainte Barbe pour l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de CHILLEURS AUX BOIS.

Le 25 Janvier, Assemblée Générale des parachutistes à La Forestière, dépôt de gerbe au cimetière.

A cette occasion, Monsieur le Maire Gérard LEGRAND a reçu la médaille des parachutistes.

Le 6 juillet, l'Association des jeunes de CHILLEURS AUX BOIS organise un vide grenier à La Forestière (80 emplacements environ). Vous y trouverez de bonnes affaires au profit de leur association ainsi qu'une petite restauration, buvette, crêpes.

Venez les soutenir nombreux.

Important : notre concours de boules aura lieu le 20 JUILLET, plus de précisions dans le Chilleurs info de juin, mais prenez bonne note, nous refusons des participants chaque année !

POUR RAPPEL : la salle peut contenir jusqu'à 80 personnes assises. Les clefs peuvent être retirées le vendredi soir en période estivale (du début avril à la fin septembre) et remises le dimanche soir ou le lundi matin. Un état des lieux sera fait après chaque location en présence des locataires.

Pour la période hivernale, les locataires régleront le prix de leur consommation exacte en gaz (du début octobre à la fin mars). Ceci peut varier en fonction de la météo capricieuse.

Et bien sûr, vous pouvez nous suivre sur Facebook LA FORESTIERE, mais merci de ne pas laisser de message (messenger) ni sur internet (qui n'est pas en fonction).



Un grand merci aux personnes qui louent et informent, familles et amis, que sous des abords un peu austères, notre Forestière réserve de belles surprises à l'intérieur.

Les membres de la Forestière vous souhaitent de passer un printemps agréable et de revoir le soleil qui nous manque tant, ainsi que les bonnes nouvelles.



contact : 06 52 20 16 08



Moment de partage entre sections du COC Général

Cet après-midi du 18 décembre 2024, nos petits jeunes de la GR, de l'Eveil et du Foot ont échangé leurs activités !

C'est dans une atmosphère conviviale que nos petits sportifs en herbes se sont essayés à la pratique des autres sports pour clôturer cette année 2024.

Après-midi qui s'est achevé autour d'un goûter pour le plaisir de chacun et chacun.

Merci à tous les bénévoles.

Beau moment d'échanges au sein du club omnisports.

Appel à bénévoles

En vous engageant auprès de nous, la vie sportive ne s'arrêtera pas. Vous souhaitez vous engager dans une activité, rejoignez nos équipes.

Nos sections :

- Eveil à l'enfant
- Tennis
- GV
- Football
- Gymnastique rythmique
- Salsa
- Volley
- Zumba

Contact :

COC Chilleurs aux Bois tel 06 03 44 06 44

COC Volley

La mi-saison a été marquée par la présentation d'une nouvelle tenue de match qui fait sensation dans le championnat.

L'équipe entière souhaite exprimer sa gratitude envers nos partenaires, Guy Hoquet et Super U NEUVILLE AUX BOIS, pour leur généreux parrainage.

Leur engagement à soutenir les sports locaux est grandement apprécié.

Pour rappel, le COC Volley (accessible à partir de 16 ans) vous accueille les vendredis à partir de 21 h au gymnase Bernard THOMAS.

Nous contacter : coc.volley@orange.fr / Aurélien Salvador 06 87 56 48 18



COC Danse

Des moments comme on les aime au COC Danse Chilleurs-aux-Bois

Le 21 décembre le COC a eu le plaisir d'accueillir Sonia et Baptiste (Chilleurois) pour partager leur expérience au cours de Salsa.

Après un cours en commun, ils nous ont fait l'honneur de faire une démonstration !!

Le COC les remercie chaleureusement pour leur venue ! et leur grande gentillesse.

Le cours s'est terminé par le verre de l'amitié.

Beau succès pour nos deux cours de Gymnastique Rythmique ouvert cette année

Il s'agit de la première collaboration entre le COC CHILLEURS-AUX-BOIS et NEUVILLE Sports.

Les deux cours sont complets.

Belle année sportive à toutes.

Une démonstration en fin d'année est à l'ordre du jour.

Les cours de Zumba continuent

Vous pouvez toujours venir les rejoindre.

COC Foot

Une saison bien animée pour le COC Foot

A la mi-saison, les choses sont claires : le club est animé et nombreuses sont les activités proposées à nos licenciés. Le temps pour nous de revenir sur les faits marquants depuis ce début de saison

Remise maillots U15 :

Le 11 décembre, nos jeunes U15 se sont vus remettre un nouveau jeu de maillot avec le soutien de nos partenaires du Garage Automobile Pimentel de Bouzonville et de Super U Neuville

Tournois de Noël :

Le 7 décembre dernier, le COC Foot a organisé son tournoi de Noël pour la catégorie U7, pour le plus grand plaisir de nos petits jeunes.

La semaine suivante, ce sont nos U9 qui ont pris plaisir à disputer leurs matchs lors de notre tournoi de Noël U9.

Noël du club :

Le père Noël est aussi venu rendre visite aux enfants de l'école de foot qui ont passé un bel après-midi autour de jeux de société. Un beau moment de cohésion entre nos jeunes

Stage de Noël :

Pas de vacances pour le COC Foot qui a eu la joie de proposer aux enfants un stage de foot hivernal durant les vacances scolaires de fin d'année

Tournoi Futsal U15 :

En ce début d'année, les U15 ont eu l'opportunité de se confronter à 7 autres équipes lors du tournoi futsal organisé par le club. Une journée placée sous le signe du partage et de la bonne humeur

Formation :

En ce mois de janvier, le club a accueilli la formation CFI sénior, une formation qui s'est tenue sur deux jours

Remise des gourdes :

Le club et l'ensemble de ses bénévoles tiennent à remercier chaleureusement notre partenaire Jérémy de l'entreprise Entre Vous & Bois pour le soutien apporté. Grâce à ce partenariat, tous les licenciés se sont vus remettre une gourde aux couleurs du club

Sortie à l'USO :

A l'occasion de la 19e journée du Championnat National, les U13 ont eu le privilège d'être ramasseurs de balles le temps du match. Ils ont eu la chance de faire une photo avec le joueur Lucas Bretelle

Le Club remercie l'ensemble de ses bénévoles et les partenaires qui nous soutiennent et nous accompagnent dans l'ensemble de nos projets.

Un peu d'Histoire



Il y a 80 ans, en Europe, la liberté était retrouvée

Le 8 mai prochain, nous célébrerons le 80^{ème} anniversaire de la signature de l'armistice mettant fin à la seconde Guerre mondiale sur le continent européen. Une commémoration riche de significations ...

Le 8 mai 1945 est une date mémorable inscrite dans l'Histoire puisqu'elle marque la fin de la 2^{ème} Guerre mondiale en Europe.

Après plus de cinq années d'une guerre tragique en Europe, qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf HITLER dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred JOLD - chef d'état-major de la Wehrmacht - signe à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23 h 01. Un nouvel acte de capitulation du III^e Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés (Français, Américains, Britanniques et Soviétiques).

La seconde Guerre mondiale prend ainsi officiellement fin en Europe le 8 mai 1945. Ailleurs dans le monde, les combats se poursuivent jusqu'à la capitulation japonaise en septembre 1945. Mais en France, c'est le soulagement de la fin des combats, et surtout, le sentiment de la liberté et de la fierté retrouvées.

La commémoration qui se tient chaque année le 8 mai revêt une importance particulière en ce qu'elle est l'occasion de rendre hommage aux soldats qui ont combattu pour notre liberté, mais aussi de se souvenir des civils qui ont souffert des atrocités de la guerre. C'est aussi un moment pour réaffirmer notre engagement envers les valeurs de tolérance, de solidarité et de paix.

Cette année, sera célébré, lors de la commémoration du 8 mai, le 80^{ème} anniversaire de l'armistice et de la libération du continent européen.

La commune de CHILLEURS-AUX-BOIS a, quant à elle, été libérée quelques mois plutôt. Si, dès le 17 août 1944, un premier élément de l'armée américaine pénètre au sein de notre commune alors que viennent d'être célébrées le matin-même les obsèques des fusillés du maquis, il faudra attendre le 21 août pour voir arriver l'armée américaine commandée par le Général PATTON. On sonne alors les cloches à toutes volées tandis que des tirs de mitraillettes résonnent pour saluer la libération de notre village.



La liberté est retrouvée ! On assiste à des convois de chars, d'automitralleuses, de half-tracks et de camions GMC, ce qui fait le bonheur des enfants venant quémander, auprès des soldats américains, du chewing-gum, du chocolat et des bonbons mais aussi des cigarettes (pour Papa bien entendu). En cette période de crise, les enfants récupèrent les boîtes de ration jetées avec des conserves. En retour, alors qu'il fait particulièrement chaud, des tomates et de quoi boire sont offerts par les habitants. La vie reprend peu à peu même si les privations se font encore sentir.

L'armée américaine restera quelques temps à CHILLEURS où elle installe un camp en forêt au lieu-dit « Saint-Nicolas », le but étant de produire du bois de chauffage pour des établissements tels que les hôpitaux, les prisonniers allemands fournissant la main-d'œuvre. Chaque jour, les camions américains GMC véhiculent le bois jusqu'à la gare de CHILLEURS alors en activité.